

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 50 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE FILIÈRES
FONCIER RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux structures œuvrant en
faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle
et de l'emploi - Approbation de conventions et avenants**

24-41341-DETECES

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En cohérence avec sa feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération 23/0567/VAT du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille souhaite soutenir diverses structures d'accompagnement contribuant au développement économique de son territoire et/ou concourant à sa stratégie touristique pour leur plan d'actions 2024.

Aussi, au titre de la politique municipale en faveur de l'emploi, de nombreux opérateurs locaux de l'insertion et de l'accompagnement professionnel ont sollicité un soutien de la Ville de Marseille qui fait le choix fort, sur cette mandature, de mener au service de l'emploi des Marseillaises et des Marseillais, un combat de tous les instants. Elle souhaite à cet effet promouvoir et soutenir les actions et innovations servant cette ambition et activer l'ensemble des leviers concourant à l'amélioration de la situation des plus éloignés de l'emploi.

Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 95 000 Euros (quatre-vingt-quinze mille Euros) à cinq structures réparties comme suit :

Au titre du développement économique :

• Société coopérative d'intérêt collectif Hôtel du Nord : « Programme d'actions 2024 » (Progos n°00012113)

Budget prévisionnel	117 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	5 000 Euros

Afin de renforcer l'offre de la coopérative et notamment son dispositif d'accueil permettant d'offrir des alternatives aux circuits touristiques plus conventionnels et concentrés dans le centre-ville et permettre aux voyageurs de découvrir Marseille plus largement et notamment ses quartiers nord, Hôtel du Nord souhaite développer son action 2024 autour des deux axes suivants :

- Connaître : documenter les pratiques existantes d'hospitalité en vue de leur connaissance par les accueillants, les accueillis, les professionnels et les institutions, dans une vocation de tourisme au sens large ;
- Se faire connaître auprès « des individuels » : expérimenter de nouvelles formes de mise en valeur et en récit de Marseille « par son Nord ».

- Association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur : « Économie Sociale et Solidaire à Marseille : Sécuriser les structures fragiles et permettre l'accélération des pépites » (Progos n°00012839)

Budget prévisionnel	65 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	30 000 Euros

L'association est un organisme de financement et d'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et entreprises dites « engagées ». La proposition du plan d'action 2024 de France Active vise à travers deux actions à favoriser le développement d'un entrepreneuriat solidaire et engagé autour des enjeux économiques, sociaux et écologiques de la ville de Marseille :

- Action 1 : Professionnaliser les structures de l'économie sociale et solidaire dans le pilotage économique et financier de leur activité et diffuser une culture de l'investissement ;
- Action 2 Accompagner le développement de trois projets de l'économie sociale et solidaire marseillais répondant de façon emblématique à trois enjeux du territoire marseillais.

- Association Sudanim : « Mise en œuvre de l'ensemble du programme de missions de SudAnim sur le territoire de la ville de Marseille » (Progos n°00012853)

Budget prévisionnel	94 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	20 000 Euros

Créée en avril 2021 de la volonté commune des acteurs privés et publics de remédier au manque de structuration de la filière animation sur le territoire, l'association fédère à ce jour 170 professionnels de l'animation et jeux vidéo domiciliés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association vise notamment à :

- Fédérer les acteurs de la filière en les faisant participer à des événements ;
- Attirer et retenir les acteurs de la filière en organisant des ReperTours ;
- Promouvoir l'entraide entre les acteurs de la filière ;
- Soutenir les acteurs de la filière ;
- Informer les collectivités locales sur la filière : réunion d'information, mise en place d'outils, de document et d'évènements ;
- Informer le public sur la filière : organisation de rencontres ouvertes et de conférences (Cartoon off).

Par ailleurs, le Conseil Municipal a attribué par délibération n°24/0165/VAT du 19 avril 2024, une subvention d'un montant de 30 000 Euros à l'association Imago Production (convention n°2024-81023) pour le projet : « Marseille Web Fest ». Il est proposé d'attribuer, par voie d'avenant, une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 Euros (dossier initial n°Progos 00011699), portant ainsi le montant total de la subvention attribuée à l'association Imago Production à 40 000 Euros.

2. Au titre de l'insertion professionnelle et de l'emploi :

- Association Festin :

L'association Festin a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par les métiers de la restauration et les métiers de bouche. L'association propose à la Ville de Marseille deux actions :

a) action « Les Beaux Mets » (Progos n°00011950)

Budget prévisionnel	564 574 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

« Les Beaux Mets » est le premier restaurant en détention en France sous le format Atelier Chantier d'Insertion (ACI) ouvert au public. Implanté au sein de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire des Beaumettes à Marseille, ce restaurant semi-gastronomique permet à des personnes détenues de préparer leur sortie de détention grâce à une formation adaptée en situation de travail et un accompagnement sociaux professionnel renforcé vers un emploi en cuisine ou au service. Il est à noter que cet accompagnement se poursuit à la sortie de prison le temps nécessaire à une réinsertion réussie.

Le restaurant fonctionne tous les midis, grâce à une équipe de 13 personnes détenues en parcours d'insertion, encadrées par trois personnes qualifiées, pour une durée minimum de 4 mois soit au total sur une année un accompagnement de 40 personnes.

b) action « Des Étoiles et des Femmes » (Progos n°00011951)

Budget prévisionnel	148 080 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 000 Euros

Cette action existe depuis 2010 et a permis de diplômer 60 femmes d'un CAP cuisine et d'une immersion dans des restaurants de chefs étoilés, tout en les accompagnant à la levée des freins périphériques à l'emploi. Le modèle marseillais « Des Étoiles et des femmes », a inspiré 12 autres territoires et l'association développe encore son essaimage. Marseille est devenue la tête de réseau de ce projet, lauréat de la Fondation de France S'engage en 2019.

Ce dispositif s'adresse à des femmes de tout âge, non diplômées, très éloignées de l'emploi et la plupart du temps habitant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Douze d'entre-elles sont sélectionnées pour suivre une formation diplômante de 9 mois réalisée par le Greta au sein du Lycée Hôtelier de Marseille. Cette formation se fait en alternance. Les bénéficiaires font leur stage dans l'un des 12 restaurateurs marseillais de grande qualité partenaires de l'opération. En parallèle, l'association accompagne également 12 autres femmes encore plus éloignées de l'emploi, dans une formation Titre à Finalité Professionnelle comprenant une remise à niveau, une formation théorique et technique dans les métiers de la restauration et un stage chez un chef partenaire reconnu pour son excellence.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et avenants de toutes les structures subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE
2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2023 - 2030 DE LA
VILLE DE MARSEILLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé un montant total de subventions de 95 000 Euros (quatre-vingt-quinze mille Euros) à cinq structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, réparti comme suit :

Ligne subvention de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 61.90 ; service : 01072					
Tiers	Structures	Adresse	n°Dossier	Montant en Euros	Objet de la subvention
105194	Société coopérative d'intérêt collectif Hôtel du Nord	CRISA – 11 boulevard Jean Labro 13016 Marseille	00012113	5 000	Programme d'actions 2024
102334	Association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 rue de la République 13002 Marseille	00012839	30 000	Économie Sociale et Solidaire à Marseille : Sécuriser les structures fragiles et permettre l'accélération des pépites
171262	Association Sudanim	134 boulevard Danton 13300 Salon de Provence	00012853	20 000	Mise en œuvre de l'ensemble du programme de missions de SudAnim sur le territoire de la ville de Marseille
022485	Association Imago Production	37 rue Saint Sébastien 13006 Marseille	00011699 (N° dossier initial)	10 000	Avenant n°1 à la convention n°2024-81023 Subvention complémentaire

Ligne subvention de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 61.90 ; service : 01072					
Tiers	Structures	Adresse	n°Dossier	Montant en Euros	Objet de la subvention
129325	Association FESTIN	21 rue Grignan 13006 Marseille	00011950	15 000	Action « Les Beaux Mets »
129325	Association FESTIN	21 rue Grignan 13006 Marseille	00011951	15 000	Action « Des Etoiles et des Femmes »
Total				95 000	

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les structures énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Est approuvé l'avenant n°1 à la convention n°2024-81023 annexé à la présente délibération, conclu entre la Ville de Marseille et l'association Imago Production.

ARTICLE 4 Ces subventions seront versées selon les modalités conventionnelles spécifiées.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions et avenants ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur :

- nature 65748-1- fonction 61.90 - action 19900910 - service 01072 ;

- nature 65748.1 - fonction 61.90 - action 19174668 - service 01563.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**